

ASSURANCE FLOTTE AUTO

Périmètre de souscription :

- > Minimum 5 véhicules sans limite de taille,
- > tous types de véhicules,
- > toutes activités, hormis transport de voyageurs et location,
- > création de flottes : nous pouvons étudier.

Qui est concerné par notre solution d'assurance Flotte Entreprise ?

Notre offre vise l'assurance Flotte auto des TPE / PME. Les flottes que nous pouvons étudier sont idéalement composées à 70% de véhicules de tourisme ou d'utilitaires d'un PTAC inférieur à 3.5 tonnes. Bien sûr, nous pouvons étudier des flottes de véhicules hors de cette cible en fonction de la statistique de sinistres.

Quels usages de la flotte étudions-nous ?

Les différents usages possibles des flottes auto que nous pouvons étudier sont :

- les besoins de l'entreprise,
- les artisans / commerçants,
- les visites de clientèle,
- et les entreprises agricole.

Les 4 points forts de nos garanties Flotte Auto

- Le montant de garantie en RC automobile : faute inexcusable jusqu'à 1,5 millions d'euros par année d'assurance.
- La Défense Pénale Recours suite à Accident jusqu'à 10 000 € par litige au plan judiciaire.
- Le montant de la garantie événements majeurs jusqu'à 5 millions d'euros par événement.
- A noter aussi la prise en charge des bris de glace causés aux rétroviseurs, aux feux arrière et aux clignotants.

Les extensions de garantie possibles

Les options prévues dans notre contrat FLOTTE comprennent :

- l'assistance avec un véhicule de remplacement,
- la RC Fonctionnement (pour un véhicule fonctionnant en tant qu'outil),
- les aménagements et le contenu professionnels,
- les dommages subis par les vêtements / objets personnels / accessoires hors catalogue,

- l'indemnisation du préjudice corporel subi par le conducteur,
- les indemnités de rupture anticipée (garantie financière),
- le matériel tracté ou porté et les frais de levage / remorquage / dépannage.